

# **CANADA** PROVINCE DE QUÉBEC **VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 11 septembre 2023 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur

Julien Normand,

maire

Monsieur

Robert Leblanc.

conseiller

Monsieur

Jean-François Gauthier,

conseiller

Monsieur

Normand Bissonnette,

conseiller

Monsieur

Denis Cardinal,

conseiller

Εt

Madame

Dania Hovington,

dir. gén. /gref-très.

Trois (3) citoyens assistent à la rencontre.

# **OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2023-09-182 7415

# LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point "Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2023-09-183 7415

# ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 14 août 2023 et de la séance spéciale du 14 août

# QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2023-09-184 7415

# **DÉPÔT DES RAPPORTS**

#### - Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2023.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes

2 711 m³, moyenne 1 87 m³/jr

Secteur Les Buissons :

7 395 m<sup>3</sup>, moyenne: 238 m<sup>3</sup>/jr

Station de recherche :

non disponible non disponible

Camping de la Rive :

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois d'août 2023.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal:

21 juin 2023

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2023-09-185 7416

### **CORRESPONDANCE**

# Reçue:

\* Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable -23-07-26- Confirmation d'une aide financière maximale de 50 287 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale. Le 2/3 de l'aide financière doit être alloué à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant.

#### Expédiée :

- \* M. Jean-Paul Poirier et Mme Ann Lebel, 352, rue Labrie -23-08-15envoi de la résolution numéro 2023-08-163 selon laquelle le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes accepte la demande de démolition d'immeuble DI-2023-01 (déplacement d'une habitation saisonnière (chalet) pour s'éloigner du talus sujet à l'érosion des berges.
- \* M. Stéphane Pelletier, trésorier adjoint, Ville de Baie-Comeau 23-08-15- envoi de la résolution numéro 2023-08-172 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte les états financiers 2022 et confirme la participation financière 2023 avec la Ville de Baie-Comeau concernant le Transport adapté aux personnes handicapées.
- \* M. Louka Tremblay, adjoint à la coordination et intervenant, Résidence St-Joseph -23-08-15- envoi de la résolution numéro 2023-08-176 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la Résidence St-Joseph dans ses démarches pour conclure une entente de financement avec la Direction des services professionnels correctionnels.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

# 2023-09-186 7416

# PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2023-09-11.

# **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

Aucun

#### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

# PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2023-09-187 7416

# TRAVAUX DE MARQUAGE - LIGNES DE RUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE

le marquage des rues municipales doit être

réalisé cet automne ;

CONSIDÉRANT

les offres de prix reçus.



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de prix reçu de Signalisation Inter-Lignes pour les travaux de marquage d'une ligne jaune simple en continu sur les rues municipales sur une distance de 18,048 km, au coût de 12 865,43 \$, taxes incluses.

2023-09-188 7417

# <u>PUBLICITÉ – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2023</u>

CONSIDÉRANT

l'offre reçu du journal Le Manic pour une publicité pour la Semaine de la municipalité du 10 au 16 septembre 2023.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre 1/8 de page de publicité pour la Semaine de la municipalité, auprès du journal Le Manic, et ce, au coût de 303 \$, plus les taxes.

2023-09-189 7417

# RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

**CONSIDÉRANT QUE** 

les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** 

le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** 

ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec:

**CONSIDÉRANT QUE** 

malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** 

la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** 

la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT

l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial



réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières:

**CONSIDÉRANT QUE** 

la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE

les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE

les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédéraleprovinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de René-Lévesque, M. Yves Montigny, à la députée de Manicouagan, Mme Marilène Gill, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

### 2023-09-190 7418

# FORMATIONS - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

**CONSIDÉRANT QUE** 

la nouvelle série de quatre webinaires pour la gestion de crise.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire, à assister aux quatre formations concernant la gestion de crise soit :

Volet 1 – Introduction

Volet 2 - Médias sociaux

Volet 3 – Avec les citoyens

Volet 4 – En cas de catastrophe naturelle

Auprès de la FQM, au coût de 225 \$, plus taxes.



#### 2023-09-191 7419

# <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMI DES AÎNÉS</u>

# **CONSIDÉRANT QUE**

le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- soutenir le milieu et à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif.
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique MADA et qui souhaitent la mettre à jour.

# **CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande de soutien financier pour la mise à jour de sa politique Municipalité amie des aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Caroline Gagnon, superviseure des loisirs et de la culture, à signer au nom de la municipalité de Pointe-aux-Outardes tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés 2023-2024.

Il est également résolu de confirmer que Madame Jocelyne Bouchard est l'élue responsable du dossier « Ainés ».

# 2023-09-192 7419

# NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Robert Leblanc au titre de maire suppléant pour la période du 12 septembre au 13 novembre 2023.

# **AFFAIRES NOUVELLES**

#### 2023-09-193 7419

# **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

# 2023-09-194 7419

# FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 41.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/ GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE

Formules Municipales - No 6614-MST-spécia